



**Groupe Communiste de Paris**

CONSEIL DE PARIS

**Séance du 6, 7, 8 et 9 octobre 2026**

**Vœu non rattaché relatif à l'accueil et à la protection des palestiniennes et palestiniens en France**

**Déposé par Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu.es du groupe communiste**

Le Conseil de Paris,

Considérant que la France a accueilli un nombre restreint de ressortissants palestiniens depuis le 7 octobre 2023, principalement via des évacuations ciblées, des programmes d'aide ou des admissions au titre de l'asile

Considérant la suspension injustifiée du programme PAUSE pour les lauréats gazaouis ;

Considérant que quarante-quatre palestiniennes et palestiniens, dont des scientifiques et artistes menacés ainsi que des boursiers du programme Pause ont été exfiltrés de Gaza lors d'une opération menée le 24 août 2026.

Considérant qu'environ 70 lauréats sont encore en attente ;

Considérant que cet accueil doit garantir à toutes et tous les mêmes droits, la même protection et le respect des libertés fondamentales, quelle que soit leur nationalité, leur origine ou leur position sur le conflit israélo-palestinien ;

Considérant que plusieurs situations témoignent des difficultés particulières rencontrées par des Palestiniennes et des Palestiniens, allant jusqu'à faire peser sur certaines d'entre elles une menace permanente d'éloignement, de rétention ou de retrait de leur droit au séjour ;

Considérant qu'en 2024, selon Le Monde près d'une vingtaine de ressortissants palestiniens avaient été placés en rétention administrative, alors même que leur éloignement vers Gaza, livrée au génocide, était manifestement impossible, ce qui interroge sur le sens même de cette privation de liberté ;

Considérant que la situation de Gaza rend particulièrement grave le fait de maintenir une personne sous la menace d'une mesure d'éloignement dès lors que son renvoi vers ce territoire est, dans de nombreuses situations, impossible ou susceptible de l'exposer à des traitements contraires aux droits fondamentaux ;

Considérant que le parcours de Yasin, palestinien originaire de Gaza arrivé en France en 2018, relaté par Médiapart, illustre également ces difficultés : après plusieurs années sans droit au séjour et plusieurs obligations de quitter le territoire français, il n'a obtenu l'asile, très tardivement, qu'en juillet 2026 ;



### **Groupe Communiste de Paris**

Considérant que Mariam Abou Daqqa, entrée légalement en France en 2023 avec un visa délivré par les services consulaires français à Jérusalem afin de participer à un cycle de conférences, a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en urgence absolue pour « menace grave à l'ordre public » Alors même que le tribunal administratif de Paris avait relevé qu'elle n'avait ni appelé à soutenir le Hamas, ni tenu de propos antisémites, ni commis d'acte de provocation à la haine ou à la discrimination et que malgré cela son expulsion a été validée par le Conseil d'État ;

Considérant le cas de Ramy Shaath, ex-conseiller de Yasser Arafat résidant en France depuis 2022 menacé d'expulsion sous prétexte qu'il représente une menace grave pour l'ordre public et que son expulsion relève d'une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique ;

Considérant que la situation d'Ali O., réfugié palestinien installé en France depuis 2016, aujourd'hui détenu provisoirement et mis en examen dans une procédure antiterroriste, soulève également des interrogations importantes quant aux garanties apportées aux personnes bénéficiant de la protection internationale, son statut de réfugié ayant été retiré en 2025 alors même que la procédure judiciaire est toujours en cours ;

Considérant que les accusations visant Ali O. reposent pour l'essentiel, sur des éléments transmis par Israël, pays dont il est précisément réfugié, ainsi que sur des aveux de prisonniers palestiniens obtenus dans des prisons israéliennes où la torture et d'autres violations des droits fondamentaux sont régulièrement documentées ;

Considérant que la présomption d'innocence doit naturellement être pleinement respectée dans cette affaire comme dans toute procédure judiciaire, mais que la situation d'Ali O. illustre la vulnérabilité particulière de certaines personnes palestiniennes lorsque leur situation administrative, leur statut de réfugié et une procédure pénale se trouvent simultanément en jeu ;

Considérant que le recours à la détention administrative et à la législation militaire israélienne constitue également une réalité massive pour les palestiniennes et palestiniens : alors qu'environ 5 100 prisonniers palestiniens étaient recensés avant le 7 octobre 2023, ils sont aujourd'hui plus de 9 000 à être détenus par Israël, dont plus de 3 000 sous le régime de la détention administrative, sans inculpation ni jugement ;

Considérant que d'autres palestiniennes et palestiniens présents légalement en France ont également fait l'objet de mesures particulièrement lourdes en raison de leur engagement politique ou de leurs prises de position ;

Considérant que ces situations ne sauraient être dissociées du contexte politique en France, marqué par une forte polarisation autour du génocide à Gaza et par la répression exercée contre certaines personnes, y compris de nationalité française, en raison de leur engagement ou de leurs prises de position en faveur des droits du peuple palestinien ;

Considérant que des artistes, universitaires, militants et étudiants palestiniens ou engagés pour les droits des palestiniens ont pu faire l'objet de campagnes publiques de dénonciation, de menaces ou de pressions, notamment de la part de groupes et de militants d'extrême droite (Reconquête ! ; Nemesis...) ;



## Groupe Communiste de Paris

Considérant que des situations similaires visant des palestiniennes et palestiniens sont également documentées dans plusieurs autres pays européens, notamment en Italie, en Allemagne et en Grèce, dans un contexte de montée des forces d'extrême droite ;

Considérant que la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association doivent être garanties à toutes et tous et que la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de haine ne saurait justifier une restriction générale de l'expression politique en faveur des droits du peuple palestinien ;

Considérant que la France doit pouvoir accueillir les palestiniennes et palestiniens menacés sans que leur présence sur son territoire soit constamment soumise à une suspicion particulière et sans que leurs engagements politiques ou leurs opinions soient, en eux-mêmes, assimilés à une menace pour l'ordre public ;

Considérant que les collectivités territoriales, et notamment la Ville de Paris, peuvent contribuer à garantir un accueil digne, à soutenir les personnes confrontées à des difficultés administratives et à rappeler aux pouvoirs publics nationaux leur attachement au respect des droits fondamentaux ;

### Sur proposition de Raphaëlle Primet, Ian Brossat et des élu.es du groupe communiste

#### Émet le vœu :

- **La Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il garantisse que les ressortissantes et ressortissants palestiniens présents en France bénéficient d'un traitement administratif conforme aux principes d'égalité, de protection des réfugiés, de respect de la vie familiale et de présomption d'innocence ;**
- **La Ville de Paris demande au Gouvernement de garantir la continuité des dispositifs d'accueil, d'accompagnement universitaire et scientifique destinés aux palestiniennes et palestiniens menacés, et notamment de donner une réponse aux personnes encore en attente dans le cadre des dispositifs d'accueil universitaire et scientifique ;**
- **La Ville de Paris demande qu'une attention particulière soit portée à la protection des artistes, chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants, journalistes et militantes et militants palestiniens confrontés à des campagnes de harcèlement ou d'intimidation, notamment lorsqu'elles émanent de groupes d'extrême droite**
- **La Ville de Paris affirme son soutien aux palestiniennes et palestiniens présents sur son territoire qui en seraient victimes, en raison de leur origine ou de leur engagement en faveur des droits du peuple palestinien.**



**Groupe Communiste de Paris**